

Loi sur les relations enregistrées en Allemagne



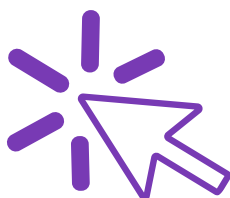
1er août 2001

En 2001, l'État a reconnu légalement les relations entre personnes de même sexe, mais ne leur a accordé une égalité quasi complète qu'en 2017.

Le 1er août 2001, la loi sur les relations enregistrées est entrée en vigueur en Allemagne. À cette date, l'État a accordé pour la première fois une reconnaissance légale aux unions entre personnes de même sexe. Des dispositions importantes, telles que le droit de visite à l'hôpital et le droit de résidence pour le partenaire non allemand, ont été introduites. Cependant, l'égalité n'était pas totale. En particulier, les dispositions fiscales étaient exclues lors de l'introduction de la relation enregistrée, et l'adoption n'était initialement pas prévue par la loi. Ce n'est que progressivement que certaines inégalités ont été éliminées, souvent grâce aux arrêts de la Cour constitutionnelle fédérale. Le 1er octobre 2017, ce régime spécifique a été remplacé par le mariage, auquel les couples de même sexe peuvent désormais prétendre.

Pour plus d'informations, cliquez ici

!



Source : lsvd.de